

« Souffrances accordées, le 10 décembre 1642, à *Bertrand du Breul*, baron de la Bâtie-sur-Cerdon, en qualité d'héritier de feu *Charlotte du Breul*, sa fille, et de *Jeanne d'Ugnie*, sa femme, et à *Philibert de Beaurepaire*, écuyer, seigneur dudit lieu, au nom et comme mari de demoiselle *Nicole d'Ugnie*, héritière testamentaire instituée de feu *Charles d'Ugnie*, écuyer, seigneur de la Chaux et de Varey, pour reprise de fief de la seigneurie de Varey en Bugey, à eux délaissée par ledit feu Charles d'Ugnie.

« Reprise de fief et dénombrement du 15 avril 1644 de la seigneurie de Varey et Jujuricu, par *Philibert de Beaurepaire*, seigneur dudit lieu et de la Chaux, et dame *Nicole d'Ugnie*, sa femme, à laquelle la seigneurie de Varey est advenue tant par la succession de *François d'Ugnie*, son frère et encore comme ayant droit d'une neuvième portion à ladite terre de Varey, de *Bertrand du Breul*, baron de la Bâtie, héritier de demoiselle *Charlotte du Breul*, sa fille, héritière de dame *Jeanne d'Ugnie*, sa mère que ladite du Breul aurait remise à ladite dame *Nicole d'Ugnie* pour se décharger des dettes de cette hoirie, par contrat du 5 février 1643.

« Souffrance accordée le 5 décembre 1656 à *Joachim et François de Beaurepaire*, écuyers, fils et cohéritiers des feu messire *Philibert de Beaurepaire* et de dame *Nicole d'Ugnie*, pour reprise de fief de la seigneurie de Varey, à cause du procès qu'ils ont pendant au Grand-Conseil pour raison de la terre de Varey, lequel empêche le partage des biens à eux délaissés par leur père et mère.

« Reprise de fief et dénombrement des 18 novembre 1665 et 30 janvier 1666 de la terre et seigneurie de Varey par *Joachim de Beaurepaire*, écuyer, à lui échue par le décès de dame *Nicole d'Ugnie*, sa mère.

« Reprise de fief et dénombrement des 30 décembre 1675 et 19 décembre 1676 de la seigneurie de Varey, par dame *Claude de Montgeffon*, veuve de *Joachim de Beaurepaire*, écuyer, en qualité de mère et tutrice de leurs enfants.